

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 17

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une section d'artillerie ;
Un peloton de cavalerie ;
Une escouade de guides ;
Une colonne d'ouvriers.

Ce corps manœuvrera pendant les 13, 14, 15 et 16 septembre, sous le commandement de M. le colonel fédéral Borgeaud.

La supposition étant que le corps de Mollens est fort de :

4 bataillons ;
8 pièces d'artillerie, et
1 compagnie de cavalerie.

Les corps fictifs devront être marqués par des drapeaux.

13-16 septembre. — Les manœuvres seront, sommairement, les suivantes :

13 septembre. Mouvement offensif de la division jusqu'à l'Isle.

14 septembre. Continuation de ce mouvement jusqu'à La Sarraz et Pompadou.

15 septembre. Le corps de Mollens ayant reçu des renforts (qu'il marque par une augmentation de drapeaux) refoule la division depuis Arnex jusqu'à ses positions de la veille.

16 septembre. Retraite de la division sur Cossonay et dislocation des troupes pour le départ du lendemain.

17 septembre. — Licenciement des troupes.

18 septembre. — Licenciement des états-majors.

XVII. Dispositions finales.

1^o On a vu par ce qui précède que les troupes seront parfois logées chez les habitants. A moins d'ordres contraires ceux-ci ne devront que le logement.

2^o L'indication des manœuvres n'a été faite que sommairement afin de laisser à la section tactique et à MM. les commandants de brigade, chacun pour ce qui le concerne, la rédaction des programmes de manœuvres et les dispositions détaillées d'exécution.

3^o Il y aura lieu de compléter les explications des programmes par des indications de couleurs différentes sur la carte des manœuvres. On figurera spécialement par ce moyen les lignes des avant-postes.

4^o Le service de sûreté en campagne sera fait pendant les manœuvres finales comme durant la première partie du rassemblement.

Neuchâtel, août 1869.

*Le commandant du rassemblement,
PHILIPPIN, colonel fédéral.*



BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons aujourd'hui deux ouvrages importants à annoncer. L'un nous vient du major Van de Welde, ce qui est toujours une bonne fortune pour le public militaire.

Cette fois l'habile officier belge, délaissant un peu la stratégie, où il se plaît autant qu'il excelle, descend des hauteurs pour s'occuper du détail, de la *tactique appliquée au terrain* (¹). Mais là encore on reconnaît vite le maître; on retrouve l'esprit élevé et sûr qui sait toujours subordonner les applications aux meilleurs principes généraux.

Ce premier volume contient onze chapitres, plus une remarquable introduction traitant de l'état actuel de la tactique, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. Il est accompagné d'un atlas de 23 planches fort bien exécutées et secondant luxueusement les indications toujours pratiques et très claires du texte.

L'autre livre est le *Sommario di storia militare* du major Corsi, de l'état-major italien, professeur à l'école supérieure de guerre de Turin (²), officier fort érudit

(¹) Bruxelles, imprimerie militaire Guyot. Vol. Ier avec un atlas.

(²) Turin, Cassone et Cie, imprimeurs-éditeurs. 1 volume avec un atlas.

et laborieux. Une première partie de cet ouvrage doit avoir été publiée précédemment, et le volume que nous annonçons lui fait suite comme *seconde partie*. Il comprend les événements dès 1740 à 1815, c'est-à-dire surtout les deux grandes époques de Frédéric-le-Grand et de Napoléon. Cette riche période est esquissée parfaitement dans ses traits principaux soit politiques, soit stratégiques, soit tactiques. Toutes les campagnes effectuées et tous les progrès qui s'en suivirent, sont résumés avec netteté et méthode ; l'on a ainsi, en 200 pages, un tableau complet de tous les faits militaires marquants de l'histoire moderne. Un tel livre ne peut donc manquer d'être précieux pour tout officier désireux de se remémorer souvent ses premières études et pour tout homme de cabinet daignant croire que l'histoire militaire doit avoir une juste part dans l'histoire générale. L'atlas de 63 jolies petites planches coloriées, qui accompagne le récit (tout en pouvant se vendre à part), augmente notablement la valeur de cette utile publication.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le comité central des sociétés de tir aux armes de guerre qui s'est réuni le 26 courant, à Aarau, au grand complet, a décidé de faire demander à Zoug et à Frauenfeld si, pour le prochain tir fédéral, on a, oui ou non, l'intention de fixer à 1000 pieds la distance du tir avec armes et munitions à l'ordonnance fédérale et si on prêterait les mains à une réorganisation de la société fédérale ? S'il est répondu négativement, alors on s'occupera aussitôt de la fondation d'une nouvelle société fédérale en convoquant à cet effet les délégués des sections pour un jour du mois d'octobre. Le programme de la nouvelle société est déjà élaboré et adopté.

Mercredi 22 août MM. les officiers de Genève, réunis sous la présidence de M. le major fédéral Diodati, ont entendu l'intéressant rapport de leur commission, rédigé par M. le major Gas, et remis au comité central en juin dernier, sur l'avant-projet de loi militaire fédérale. La lecture de ce rapport a été écouteée, dit le *Journal de Genève* du 27 août, avec toute l'attention qu'il méritait. « Disons, dès maintenant, ajoute cette feuille, que, sur la proposition du président, des remerciements chaleureux ont été votés par l'assemblée à l'honorables rapporteur, et qu'elle a adhéré sans discussion à l'énoncé des raisons pour lesquelles la section de Genève ne peut se ranger au projet de réorganisation. »

Nous publierons prochainement *in extenso* le remarquable rapport de M. le major Gas dont le *Journal de Genève* a déjà donné d'intéressants extraits.

Une réunion de la société cantonale des officiers valaisans a eu lieu dimanche 22 août à Louèche-les-Bains.

Diverses propositions ont été faites et discutées. La première, concernant le meilleur mode de logement pour les recrues appelées à l'instruction. Le système actuel de logement à la caserne a été reconnu préférable. M. le capitaine Nicolas de Roten, attaché au département militaire, a lu sur ce sujet un rapport concluant. La société a rejeté ensuite, sur un préavis parfaitement motivé, le nouveau projet d'organisation militaire fédérale. Quant à la fondation Winkelried, le comité concluait à un système de subvention mixte à supporter en partie par l'autorité fédérale et en partie par le fonds de réserve cantonal provenant des cas de réformes. Cette manière de voir a été adoptée à l'unanimité.

Le 38 août s'est ouvert au bureau de l'état-major fédéral, à Berne, le cours annuel auquel assiste un certain nombre d'officiers de l'état-major. M. le colonel Siegfried, en sa qualité de chef de bureau, dirige le cours comme d'ordinaire, tandis que M. le colonel Rothpletz donne l'enseignement. Entre autres assistants